



DIRECTION GENERALE

BASSE-TERRE, le 27 octobre 2009

Pôle Ressources Humaines

Affaire suivie par :
Mme Aline BROQUIN-BHIKI

OBJET : Instauration de permanences téléphoniques pour le conseil statutaire et la CNRACL du CDG

N/REF. : DIR/RL/ABB/JBG/09-755

**A l'attention des Directeurs de Ressources Humaines
des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics**

J'ai le plaisir de vous informer de la mise en place par nos services de permanences téléphoniques dédiées au Conseil Statutaire 05 90 99 45 09 et à la CNRACL : 05 90 99 45 17.

Cette nouvelle organisation a pour objectif de répondre de manière plus efficace et plus rapide à vos demandes.

Vous trouverez ci-joint les jours et créneaux horaires réservés à ces accueils.

<u>CONSEIL STATUTAIRE</u>		<u>CNRACL</u>	
Lundi	9 h 00 à 11 h 30	Lundi	14 h 00 à 17 h 00
Mardi	14 h 00 à 16 h 00		
Jeudi	9 h 00 à 11 h 30	Jeudi	14 h 00 à 17 h 00
Vendredi	9 h 00 à 11 h 30		

Le Directeur Général des Services par intérim,

Rosiane LEROUX.